NCPB



Fonds d'obligations canadiennes essentielles plus BNI - Série FNB

Objectif de placement

Procurer un revenu élevé tout en offrant une croissance soutenue du capital. Le fonds investit directement, ou indirectement au moyen de placements dans des titres d'autres OPC ou par l'utilisation de dérivés, dans un portefeuille diversifié constitué principalement de titres à revenu fixe d'émetteurs canadiens comportant des échéances et des notes de crédit variées

Détails du FNB

Symbole: NCPB
Bourse: TSX
Monnaie de base: CAD
CUSIP: 638954107
Date de création: 16 septembre 2025
Frais de gestion: 0,45 %
Gestionnaire de portefeuille: Banque Nationale Investissements inc
Sous-gestionnaire: AlphaFixe Capital Inc.

Caractéristiques du FNB

 Actif net (M):
 781,4 \$

 Parts/Actions en circulation:
 77,61

 Cours de clôture:
 10,07 \$

Détails des distributions

 Fréquences des distributions :
 Mensuelle

 Rendement des distributions (%) :
 2,38 %

 Rendement mobiles des distributions (%) :
 0,24 %

À qui le FNB est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- disposent d'un montant à investir de court à moyen terme (au moins un an);
- désirent recevoir un revenu d'intérêts régulier;
- désirent ajouter une source de revenu d'intérêts à votre portefeuille.

Visitez-nous

bninvestissements.ca/fnb

Répartition du portefeuille (% de l'actif net)



•	Obligations du gouvernement canadien	56,09 %
	Obligations de sociétés canadiennes	30,78 %
	Espèces et équivalents	11,17 %
	Obligations de sociétés étrangères	1,86 %
•	Obligations étrangères - Autres	0,10 %

Durée moyenne (ans)	-
Maturité moyenne (ans)	-
Rendement à l'échéance brut (%) ¹	-
Rendement courant brut (%) ²	3,54
Dernière Distribution Par Part	0,02

Principaux titres

i inicipada da co	%
Gouvernement du Canada 1,50 % 01- jun-2026	4,48
Gouvernement du Canada 1,50 % 01- déc-2031	3,52
Fiducie du Canada pour l'habitation no.1 1,10 % 15-mar-2031	2,86
Gouvernement du Canada 3,25 % 01- jun-2035	2,50
Province de l'Ontario 4,10 % 04- mar-2033	2,36
Province de l'Ontario 3,65 % 03-fév-2034	2,28
Gouvernement du Canada 3,50 % 01- mar-2028	2,11
Province de l'Ontario 4,15 % 02- déc-2054	1,99
Fiducie du Canada pour l'habitation no.1 3,55 % 15-sep-2032	1,83
Province de Québec 4,40 % 01-déc-2055	1,79
Total des principaux titres du fonds (% de l'actif net) :	25,72
Nombre total de titres détenus :	264

Rendements par année civile (%)

AAJ	2024	2023	2022	2021	2020	2019
-	-	-	-	-	-	-

Rendements annualisés (%)

Selon les règles, la présentation des données relatives au rendement est soumise à des restrictions pour les fonds existant depuis
-br/>/>moins d'un an.

1 M	3 M	6 M	1 A	3 A	5 A	10 A	Créa.
-	-	-	-	-	-	-	-

Le taux de rendement, exprimé en taux annuel, prévu sur l'obligation si elle est détenue jusqu'à l'échéance. Le calcul prend pour hypothèse que tous les coupons seront réinvestis au même taux.
Revenu annuel payé par une obligation, ou une action, représenté en pourcentage de son prix actuel au marché. Les gains ou les pertes en capital qui pourraient être réalisés à l'échéance sont exclus.

NCPB



Fonds d'obligations canadiennes essentielles plus BNI - Série FNB

Divulgation légale

Les FNB BNI sont offerts par Banque Nationale Investissements inc., filiale en propriété exclusive de la Banque Nationale du Canada. Les placements dans des fonds négociés en bourse (FNB) peuvent comporter des frais de courtage, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus ou le ou les Aperçu du FNB avant d'investir. Les FNB ne sont pas garantis; leur valeur fluctue souvent et le rendement passé peut ne pas se reproduire. Comme les parts de FNB sont achetées et vendues sur une bourse au cours du marché, les frais de courtage en réduiront le rendement. Les FNB BNI ne cherchent pas à dégager un rendement prédéterminé à l'échéance. Le rendement d'un FNB BNI ne correspond pas à celui de l'indice. Les taux de rendement mentionnés correspondent au rendement total historique pour les périodes et ils tiennent compte des variations de la valeur des parts et du réinvestissement des distributions. Les frais de rachat et de courtage et les impôts sur le revenu payables par tout porteur de parts, qui auraient réduit le rendement, ne sont pas pris en compte. Le rendement passé peut ne pas se reproduire.